



RGPD : le vrai du faux

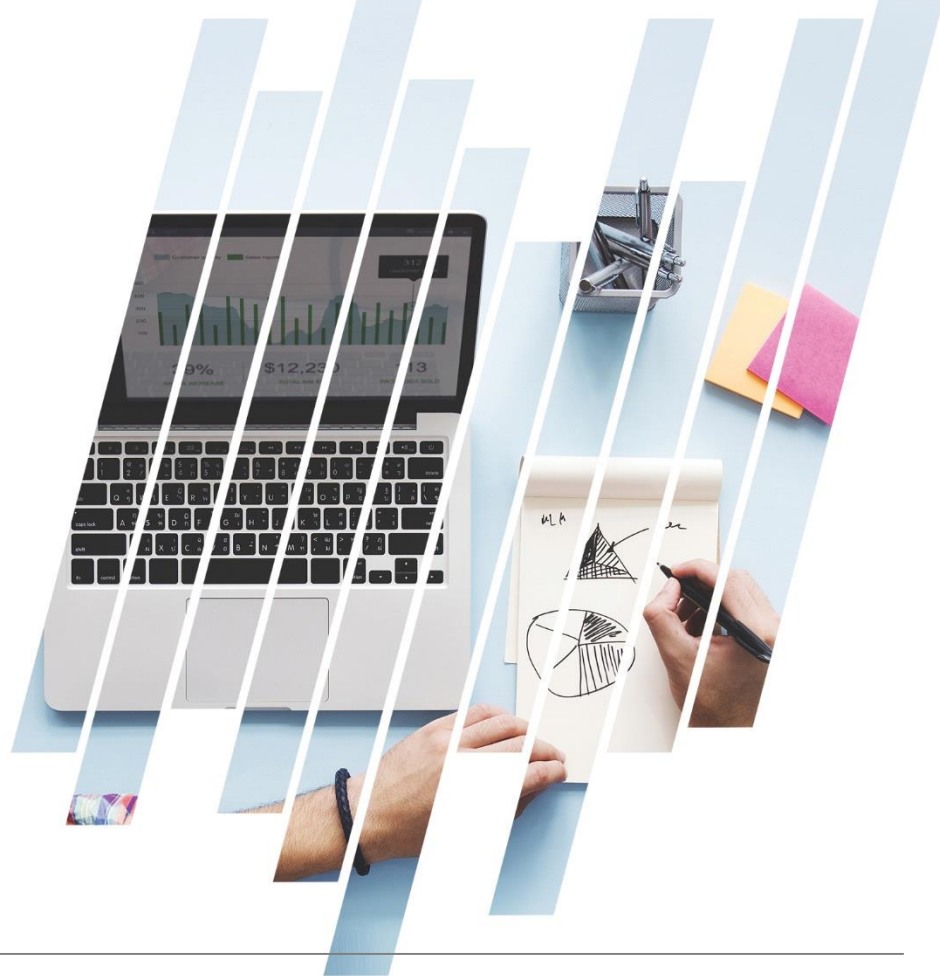
Mercredi 18 mars 2020

Viviane GELLES

Avocat – DPO externe

Certification DPO AFNOR 2019

RGPD : 2 ans déjà...



- **Vrai ou faux?**
- **J'ai besoin du consentement de la personne concernée pour traiter ses données à caractère personnel**

- **Vrai ou faux?**
- **J'ai besoin du consentement de la personne concernée pour traiter ses données à caractère personnel**
 - **Le choix d'une base légale différentes bases légales permettant de traiter les données**
 - **En fonction**
 - Du traitement mis en œuvre
 - Des conditions requises par la base légale choisie
 - Des conséquences qui y sont attachées
 - **Informers les personnes concernées sur la base légale retenue**
 - Mentions d'information
 - Registre

- **Vrai ou faux?**
- **En présence d'une faille de sécurité, je dois non seulement la notifier à la CNIL mais aussi informer les personnes concernées.**

- **Vrai ou faux?**
- **En présence d'une faille de sécurité, je dois non seulement la notifier à la CNIL mais aussi informer les personnes concernées.**
 - **Obligation de notification à la CNIL dans les meilleurs délais et, si possible, 72h après en avoir pris connaissance**
 - **Information des personnes concernées lorsque la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées**
 - En des termes simples et clairs
 - Nature de la violation
 - Nom et coordonnées du DPO
 - Conséquences probables de la violation
 - Mesures prises pour y remédier et en atténuer les conséquences négatives
- **Sauf si**
 - **Les données étaient chiffrées**
 - **La communication exigerait des efforts disproportionnés (dans ce cas plutôt communication publique)**
 - **Mesures prises ultérieurement garantissant que le risque élevé n'est plus susceptible de se matérialiser**

- **Vrai ou faux?**
- **Si je ne suis pas en conformité au RGPD, je risque une amende de 20 millions d'euros.**

- **Vrai ou faux?**
- **Si je ne suis pas en conformité au RGPD, je risque une amende de 20 millions d'euros.**
 - **C'est le maximum encouru**
 - **Ca ne concerne « que » :**
 - Le non respect des principes de base, y compris le consentement
 - Le non respect des droits des personnes concernées
 - Les transferts de données hors UE
 - (...)
 - **Mais pas :**
 - Privacy by design / by default
 - La contractualisation avec les sous-traitants
 - L'obligation de tenir un registre
 - Les failles de sécurité
 - AIPD
 - Obligation de nommer un DPO
 - (...)

- **Vrai ou faux?**
- **La désignation d'un DPO me permet de garantir la conformité au RGPD.**

- **Vrai ou faux?**
- **La désignation d'un DPO me permet de garantir la conformité au RGPD.**
 - **La désignation n'est pas obligatoire pour tous**
 - Autorités publiques
 - Traitement à grande échelle de données sensibles
 - Traitement exigeant un suivi systématique et régulier à grande échelle
 - **Elle ne suffit pas à garantir la conformité**

- **Vrai ou faux?**
- **Je ne peux pas nommer mon responsable informatique comme DPO**

- **Vrai ou faux?**
- **Je ne peux pas nommer mon responsable informatique comme DPO**
 - Profil DPO
 - Connaissances juridiques et techniques
 - Positionnement hiérarchique
 - Conflit d'intérêts
 - Directeur général
 - DRH
 - Directeur informatique
 - (...)
 - S'ils participent à la détermination des finalités / moyens
 - Pas de transfert de responsabilité par délégation de pouvoir
 - Désignation en ligne
 - N'est pas un salarié protégé

- **Vrai ou faux?**
- **Je travaille en B2B uniquement, mais je suis quand même concernée par le RGPD**

- **Vrai ou faux?**
- **Je travaille en B2B uniquement, mais je suis quand même concernée par le RGPD**
 - Données personnelles : données identifiant directement ou indirectement une personne physique
 - Données des salariés des fournisseurs, prestataires, clients, partenaires...
 - Dénomination sociale correspondant aux nom et prénom de l'entrepreneur
 - Aménagement : prospection commerciale B2B
 - En B2C
 - Consentement ou P&S analogues
 - En B2B
 - Information de l'utilisation à des fins de prospection au moment de la collecte
 - Faculté d'opposition à tout moment
 - Identité de l'annonceur
 - Objet de la sollicitation en rapport avec la fonction occupée
 - Ces règles ne s'appliquent pas aux adresses professionnelles génériques

- **Vrai ou faux?**
- **J'ai mis mon site Internet en conformité avec les recommandations de la CNIL sur les cookies, mais je devrais à nouveau le faire évoluer prochainement.**

- **Vrai ou faux?**
- **J'ai mis mon site Internet en conformité avec les recommandations de la CNIL sur les cookies, mais je devrais à nouveau le faire évoluer prochainement.**
 - Lignes directrices de la CNIL de juillet 2019
 - **Projet de recommandation de la CNIL en janvier 2020, soumis à consultation publique**
 - **Concerne les univers logués / non logués**
 - **S'applique à tous traceurs sauf**
 - Authentification, contenu d'un panier d'achat, personnalisation de l'interface, mesures d'audience, limitation de l'accès gratuit sur les sites payants, conservation du choix de l'internaute en terme de dépôt de traceurs...
 - **Traceurs de l'éditeur / de sites tiers**
 - **Consentement éclairé (sur finalités, données, resp., destinataires...)**

- **Consentement libre**
 - Enregistrement du refus dans les mêmes conditions (durée notamment) que l'enregistrement de l'acceptation
 - Possibilité de ne pas faire de choix (croix de fermeture)
 - Ne pas utiliser de pratiques de design destinées à laisser penser que le consentement est obligatoire
- **Consentement spécifique / personnalisé**
- **Durée recommandée de conservation : 6 mois**

- **Information en plusieurs niveaux : exemples**

- **Finalité**

- « publicité personnalisée »
- Puis détails : différentes opérations techniques telles que l’affichage de la publicité, le plafonnement de l’affichage (« capping publicitaire », consistant à ne pas présenter à un utilisateur une même publicité de manière trop répétitive), la lutte contre la fraude au clic (détection d’éditeurs prétendant réaliser une audience publicitaire supérieure à la réalité), la facturation de la prestation d’affichage, la mesure des cibles ayant plus d’appétences à la publicité pour mieux comprendre l’audience, etc

- **Destinataires**

- Partenaires publicitaires
- Liste à jour
- Bouton « gestion des cookies » accessible sur chaque page permettant de regarder la liste actualisée facilement, retirer son consentement etc.

- **La preuve du consentement**

- Enregistrement via le le traceur (pour navigateur web) ou via le paramètre utilisé pour stocker l'information du consentement dans le cas d'une application mobile
- Horodatage du consentement, du contexte dans lequel il a été recueilli (identification du site web ou de l'application mobile), type de mécanisme de recueil du consentement utilisé et des finalités auxquelles l'utilisateur a consenti
- Mise sous séquestre auprès d'un tiers du code informatique utilisé par l'organisme recueillant le consentement, pour les différentes versions de son site ou de son application mobile
- OU capture d'écran du rendu visuel affiché sur un terminal mobile ou bureau conservée pour chaque version du site ou de l'application
- OU audits réguliers des mécanismes de recueil du consentement mis en œuvre par les sites ou applications depuis lesquels il est recueilli

- **Vrai ou faux?**
- **La CNIL est clémente lors des premiers contrôles « post RGPD »**

- **Vrai ou faux?**
- **La CNIL est clémente lors des premiers contrôles « post RGPD »**
 - 10 sanctions publiques en 2019
 - Entre 20KE et 50 ME
 - **Programme annuel de contrôle 2020**
 - Données de santé
 - Traceurs
 - Géolocalisation

- **Vrai ou faux?**
- **Le droit à l'oubli existait avant l'entrée en vigueur du RGPD**

- **Vrai ou faux?**
- **Le droit à l'oubli existait avant l'entrée en vigueur du RGPD**
 - **Loi République Numérique de 2016**
 - **Droit à l'oubli des mineurs**
 - Réseaux sociaux, moteurs de recherche, plateformes d'échange...
 - **Elargissement aux majeurs par le RGPD**
 - **Droit à l'effacement**
 - **Droit au déréférencement**

- **Vrai ou faux?**
- **Tout organisme traitant des données personnelles doit tenir un registre**

- **Vrai ou faux?**
- **Tout organisme traitant des données personnelles doit tenir un registre**
 - Organisme employant moins de 250 salariés
 - Ne doivent tenir un registre que pour
 - les traitements non occasionnels
 - Ou comportant un risque pour les droits et libertés des personnes concernées (géolocalisation, vidéosurveillance...)
 - Ou portant sur des données sensibles

- **Vrai ou faux?**
- **Le RGPD ne s'applique pas aux données anonymisées**

- **Vrai ou faux?**
- **Le RGPD ne s'applique pas aux données anonymisées**
 - **Anonymisation : procédé irréversible rendant impossible toute identification des personnes concernées**
 - Impossible d'isoler tout ou partie des enregistrements se rapportant à un individu en particulier
 - Ne permet pas de rapprocher deux enregistrements concernant la même personne
 - **Ne pas confondre avec la pseudonymisation**
 - Remplacer données directement identifiantes par données indirectement identifiantes
 - Données pseudonymisées restent soumises au RGPD



Merci de votre attention !

Viviane GELLES

 **Jurisexpert**
CABINET D'AVOCATS